

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

REFERENTIEL DE COMPETENCES ET DE CERTIFICATIONS

La certification s'adresse aux professionnels, techniciens et organisateurs, de l'évènementiel souhaitant utiliser des artifices dans le cadre de spectacles, manifestations, évènements privés ou publics. La certification valide les nouvelles compétences acquises dans la préparation, la mise en place et le tir d'un feu d'artifice dans le respect des règles de sécurité et de réglementation en vigueur.

La certification est soumise à la réglementation d'activité portant sur l'obtention d'un certificat de qualification et d'agrément préfectoral (valable 5 ans).

Prérequis demandés : 3 ans d'expérience professionnelle

Le dossier de candidature et l'entretien de positionnement avec le responsable de la certification permettent de vérifier les prérequis demandés.

Candidat en situation de handicap : Tout candidat peut saisir le référent handicap du certificateur pour aménager les modalités d'évaluation et obtenir l'assistance d'un tiers lors de l'évaluation. Les supports et le matériel nécessaires à la réalisation des évaluations pourront être adaptés. Sur le conseil du référent Handicap et dans le respect des spécifications du référentiel, le format de la modalité pourra être adaptée.

REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Mettre en œuvre un feu d'artifice dans les conditions de sécurité réglementaires		
C1. Organiser les conditions de préparation, d'acheminement et d'installation d'un feu d'artifice en prenant en compte l'ensemble des obligations sécuritaires pour assurer une mise en œuvre réglementaire et sécurisée.	E1. Type d'évaluation : Mise en situation réelle dans le cadre d'un tir de feu d'artifice avec debrief oral tout au long de la mise en pratique. Réalisations demandées au candidat :	Cr1.1. Le candidat liste correctement les documents obligatoires à l'exercice d'un tir d'un feu d'artifice <ul style="list-style-type: none">• Certificat F4 T2 et agrément préfectoral de l'Artificier• Assurance responsabilité civile de l'Artificier• CERFA 14098-01

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

	<p>Le candidat présente à l'oral, l'ensemble des conditions à devoir respecter afin d'assurer une prestation conforme aux obligations de sécurité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les obligations de déclaration • Les obligations de stockage • Les obligations de déplacement • Les obligations d'installation sur la zone de tir • Les obligations d'assurance <p>A partir d'un cahier des charges remis au candidat, 1 semaine avant la mise en situation, présentant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les demandes, exigences et budget du commanditaire, • Le thème visuel souhaité du spectacle, • La typographie du lieu, • Les contraintes techniques, <p>Celui-ci analyse l'ensemble des informations et définit la zone dédiée au public en fonction de la zone de tir, ainsi que les produits pyrotechniques dans le but de répondre aux demandes du client dans le respect des réglementations en vigueur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de stockage (temporaire > arrêté du 25 mars 1992) • Plan de Tir • Document de transport (à conserver) • Composition de feu d'artifice (n° homologation des produits et masse active) <p>Cr1.2. Le candidat définit correctement les contraintes (obligations et interdits) par rapport au lieu de stockage. (Ex : pas plus de 50KM du lieu de tir...)</p> <p>Cr1.3. Le candidat expose correctement les obligations liées au chargement, transport et déchargement des produits et ustensiles pyrotechniques.</p> <p>Cr1.4. Le candidat définit correctement la nature que doit avoir la « Zone de tir » : Une portion de territoire délimitée soit par des barrières de sécurité, soit par des obstacles naturels, avec un point d'accès et un point de secours.</p> <p>Cr1.5. Le candidat présente les obligations en termes d'assurance et de responsabilité civile.</p>
<p>C2. Analyser les besoins et les exigences du commanditaire en tenant compte de l'environnement de la zone de tir souhaitée tout en faisant preuve d'autorité si certaines demandes sont jugées dangereuses ou impossibles afin de déterminer les produits pyrotechniques utilisables répondant aux demandes et aux réglementations de sécurité.</p>	<p>Le candidat réalise la phase de préparation du feu d'artifice par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le montage des accessoires et produits pyrotechniques définis, 	<p>Cr2.1. Le candidat identifie correctement les éléments à prendre en compte dans la préparation du feu d'artifice :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les éléments naturels (zone sans relief, état de l'herbe, présence de cours d'eau, culture à risque ...) • Les éléments industriels (présence d'usine, de stockage, etc...) • Les éléments urbains (habitations, monuments, etc...)

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en place de l'ensemble des ressources garantes de la sécurité du public, <p>Enfin le candidat réalise le tir du feu d'artifice et procède ensuite au nettoyage de la zone de tir.</p>	<p>Cr2.2. L'emplacement du public est correctement délimité dans le respect des règles de sécurité et du produit pyrotechnique le plus contraignant par rapport à son rayon d'explosion.</p> <p>Cr2.3. Les produits et accessoires proposées par le candidat permettent de répondre aux demandes du commanditaire en termes de tableau artistique et de budget.</p>
<p>C3. Préparer le montage du feu d'artifice en installant les batteries de mortiers, batteries, chandelles et packs « prêt à tirer » de façon adaptée à leurs caractéristiques et leurs règles d'utilisations (branchements...) et en mettant en place des moyens de sécurité et de lutte contre les incendies (barrières, délimitation de zone de tir, panneaux, point d'accueil des secours ...) afin d'assurer la sécurité du public dans le respect des réglementations de l'activité.</p>		<p>Cr3.1. Le montage et la mise en liaison (branchements) des produits pyrotechniques sont correctement réalisés dans le respect des règles de sécurité.</p> <p>Cr3.2. Le candidat met en place des moyens de lutte contre les incendies dimensionnés en fonction de la nature des risques en collaboration avec les pompiers (centre de secours, S.D.I.S)</p> <p>Cr3.3. Le candidat met correctement en place le point d'accueil des secours en le matérialisant par une affiche portant la mention « point d'accueil des secours ». Celui-ci est maintenu dégagé et accessible durant toutes les phases du projet. (Réglementation pour 1 spectacle contenant + de 35kg de matière active)</p>
<p>C4. Mettre en œuvre le feu d'artifice dans des conditions optimales de sécurité en adaptant celles-ci en fonction des conditions météorologiques (vent, pluie, orage) tout en assurant un contrôle permanent de la zone de tir et du périmètre de sécurité afin de proposer un spectacle pyrotechnique harmonieux</p>		<p>Cr4.1. Le candidat s'assure que les conditions météorologiques sont adaptées à la mise à feu des produits pyrotechniques. Si besoin est, le candidat utilise correctement l'anémomètre et consulte le site/application « Météo France ».</p>

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

respectant les demandes du commanditaire et les obligations en vigueur.		Cr4.2. Le rendu du spectacle correspond aux demandes initiales du commanditaire, celui-ci propose une harmonie des couleurs, un rythme adapté, une intensité ascendante.
C5. Nettoyer et vérifier la zone de tir en collectant les déchets, en traitant les artifices inutilisés ou défectueux selon les instructions du fournisseur afin de remettre dans les conditions initiales l'état du site utilisé.		Cr5.1. La zone de tir est totalement nettoyée et vérifiée et ne présente aucun résidu de produits pyrotechniques. Cr5.2. Les artifices inutilisés sont correctement rassemblés dans leur emballage d'origine et sont stockés selon les conditions d'utilisation du fournisseur.
	E2. Type d'évaluation : Epreuve écrite portant sur les savoirs théoriques des réglementations, des risques, produits et accessoires liés aux artifices.	Cr6. 70 % de bonnes réponses à l'épreuve écrite